

Le Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 4 mai 2016

Le Président Macky SALL a réuni le Conseil des Ministres, ce mercredi 4 mai 2016, à 10 heures, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République rappelle aux membres du Conseil, l'intérêt particulier qu'il accorde à l'art et à la culture et réitère ses vœux de succès à la 12ème édition de la biennale de l'art africain contemporain dont il a procédé à l'ouverture officielle le 3 mai 2016, à Dakar.

Revenant sur la célébration de la fête internationale du travail, le Chef de l'Etat renouvelle ses félicitations et ses encouragements à l'ensemble des travailleurs du Sénégal, pour leur contribution remarquable au développement national et au bien-être des populations. Il adresse également ses félicitations au Ministre du travail, à ses services, et au Haut Conseil du Dialogue social, pour les efforts louables consentis en matière de prévention des conflits et de médiation.

Le Président de la République souligne dans ce cadre, l'impératif de la modernisation des instruments de pilotage du dialogue social et de la transparence dans la gouvernance syndicale, à travers l'organisation d'élections générales de représentativité. Il en appelle à l'engagement patriotique de tous les partenaires sociaux, en vue de parvenir à un climat social durablement apaisé, propice à l'épanouissement d'une économie forte, compétitive, créatrice d'emplois et de progrès social partagé.

Dès lors, le Chef de l'Etat invite le Premier Ministre à accorder une attention particulière à la mise en œuvre intégrale du plan d'actions du Pacte de Stabilité sociale et

d'Emergence économique, à la préparation de la deuxième conférence sociale qui porte sur la rénovation et la modernisation du système national de retraite. Il lui demande également de veiller à une meilleure organisation des relations administratives, juridiques et financières entre l'Etat et les Institutions sociales que sont l'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale, et à l'actualisation de leurs statuts, pour être conformes aux réalités nationales et aux standards internationaux en la matière.

Abordant l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes et la création d'emplois décents, le Président de la République invite le Premier Ministre :

- d'une part, à mettre en œuvre, en relation avec les structures publiques dédiées et le secteur privé, les opportunités d'emploi, induites par les nouvelles dispositions du Code du travail, relatives aux stages et aux apprentissages,

- et d'autre part, à développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, à travers les dispositifs d'accompagnement et de financement des projets, notamment dans les secteurs innovants tels que le numérique ou à haute intensité de main d'œuvre comme l'agrobusiness, l'élevage, la pêche, les bâtiments et travaux publics.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et le suivi de la coopération.

Le Premier Ministre a axé sa communication autour de la politique de renouveau urbain avec la deuxième génération de projets présidentiels au pôle urbain de Diamniadio, avant de rendre compte de la coordination de l'activité gouvernementale.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point de la situation sous régionale, africaine et internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a rendu compte des préparatifs de la campagne agricole 2016 - 2017.

Le Ministre auprès du Président de la République, chargé du suivi du PSE a rendu compte de l'état d'avancement des projets et réformes.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le conseil a adopté :

- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant la coopération en matière de défense, le statut des forces des Etats-Unis et l'accès aux installations et zones convenues ainsi que leur utilisation en République du Sénégal, signé à Dakar le 02 mai 2016 ;
- le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Convention multilatérale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, signée le 25 janvier 1988 à Strasbourg.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Monsieur Khaly Adama NDOUR, Conseiller des Affaires étrangères principal, précédemment Ambassadeur de la République du Sénégal en Pologne, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur John Dramai MAHAMA, Président de la République du Ghana, en remplacement de Monsieur Chérif Oumar DIAGNE, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur Ousmane PAYE, diplômé en Economie et Relations internationales, Ambassadeur du Sénégal au Canada, est nommé, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Raùl CASTRO RUZ, Président de la République de Cuba, avec résidence à Ottawa ;
- Monsieur Youssoupha DIALLO, Inspecteur principal de la Coopération de classe exceptionnelle, est nommé Président du Conseil d'Administration de SUNEOR.
- Monsieur Papa DIENG, Ingénieur, est nommé Directeur général de SUNEOR.